



Vote des résolutions

Résolution n° 1

Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2021

L'Assemblée Générale adopte le procès-verbal de la séance du 10 juin 2021

Résolution n° 2

Examen et approbation des comptes annuels

Après audition :

- du rapport financier relatant et commentant notamment l'activité de l'exercice 2021,
- du rapport annuel du Commissaire aux Comptes contenant les observations et avis de celui-ci sur les comptes annuels de l'exercice 2021,
- et des informations et précisions fournies lors des débats,

L'Assemblée Générale approuve :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2021, dont la forme et le contenu ont été arrêtés par le Conseil d'Administration et vérifiés par le Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion administrative et financière.

Résolution n°3

Affectation du résultat

Après audition :

- du rapport financier relatant et commentant notamment l'activité de l'exercice 2021,
- du rapport annuel du Commissaire aux Comptes contenant les observations et avis de celui-ci sur les comptes annuels de l'exercice 2021,
- et des informations et précisions fournies lors des débats,

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat positif de l'exercice, soit 8 092,79€ à la réserve générale dont le montant est ainsi porté à 1 461 407.49€

Résolution n°4

Examen et approbation des conventions réglementées

Après audition :

- du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées, l'Assemblée Générale approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Résolution n°5

Projet de budget pour 2021 et fixation des taux de cotisation

Afin de mener à bien les missions confiées par le CA et l'AG, Présanse a présenté au CA le projet de budget 2022. Ce projet a fait l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration du 21 avril 2022.

Après audition du projet débats, de budget pour 2022, ainsi que des informations et précisions fournies lors des

L'Assemblée Générale :

1°) approuve le projet de budget pour 2022,

2°) **décide d'augmenter de 4%** les différents taux de cotisations pour 2022, comme suit :

Cotisation fixe par SSTI 717 €

Cotisation par salarié :

- Pour la tranche d'effectifs suivis \leq 150 000 0.1925 €

- Pour la tranche d'effectifs suivis $>$ 150 000 0.0591 €

Résolution n°5

Membres correspondants (Art.4) :

- pour le responsable médical

874 €

Résolution n°6 - Orientations de Présanse

L'Assemblée Générale approuve l'orientation générale suivante pour structurer le projet associatif de Présanse et son action en 2022, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme issue de la loi du 2 août 2021 et de ses dispositions réglementaires :

En qualité de représentant des opérateurs, répondre à toute question des pilotes du système national de santé au travail (Etat et partenaires sociaux) favorisant la rédaction d'une réglementation applicable et favorable à la bonne réalisation de la mission des SPSTI, et en particulier dans le périmètre l'ensemble socle de services.

Résolution n°6 - Orientations de Présanse

L'Assemblée Générale approuve l'orientation générale suivante pour structurer le projet associatif de Présanse et son action en 2022, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme issue de la loi du 2 août 2021 et de ses dispositions réglementaires :

Animer un partage des pratiques pour guider les SPSTI dans la mise en œuvre de la réforme dans tous les aspects de leur activité.

Résolution n°6 - Orientations de Présanse

L'Assemblée Générale approuve l'orientation générale suivante pour structurer le projet associatif de Présanse et son action en 2022, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme issue de la loi du 2 août 2021 et de ses dispositions réglementaires :

Proposer toute action permettant de faire face aux besoins en personnel de santé des SPSTI

Résolution n°6 - Orientations de Présanse

L'Assemblée Générale approuve l'orientation générale suivante pour structurer le projet associatif de Présanse et son action en 2022, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme issue de la loi du 2 août 2021 et de ses dispositions réglementaires :

Proposer une communication partagée sur l'offre socle de services

Résolution n°6 - Orientations de Présanse

L'Assemblée Générale approuve l'orientation générale suivante pour structurer le projet associatif de Présanse et son action en 2022, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme issue de la loi du 2 août 2021 et de ses dispositions réglementaires :

Proposer des évolutions statutaires pour Présanse adaptées aux besoins de SPSTI et favoriser la cohérence du réseau des associations régionales

Résolution n°6 - Orientations de Présanse

L'Assemblée Générale approuve l'orientation générale suivante pour structurer le projet associatif de Présanse et son action en 2022, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme issue de la loi du 2 août 2021 et de ses dispositions réglementaires :

Assurer les missions quotidiennes de veille et de conseil juridiques

Résolution n°6 - Orientations de Présanse

L'Assemblée Générale approuve l'orientation générale suivante pour structurer le projet associatif de Présanse et son action en 2022, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme issue de la loi du 2 août 2021 et de ses dispositions réglementaires :

Préparer la révision de la grille des classifications de la branche au regard de la nouvelle réglementation et des besoins de la branche

Résolution n°6 - Orientations de Présanse

L'Assemblée Générale approuve l'orientation générale suivante pour structurer le projet associatif de Présanse et son action en 2022, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme issue de la loi du 2 août 2021 et de ses dispositions réglementaires :

Assurer le recueil de données consolidées du secteur

Résolution n°6 - Orientations de Présanse

L'Assemblée Générale approuve l'orientation générale suivante pour structurer le projet associatif de Présanse et son action en 2022, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme issue de la loi du 2 août 2021 et de ses dispositions réglementaires :

Assurer la mission de veille et d'information

Résolution n° 7-A

Après étude du cas de :

AST Beaucaire, 195 Allée de Narbonnaise – 30300 BEAUCAIRE

et l'avis favorable émis par le Conseil d'Administration en avril 2022, l'Assemblée Générale ratifie la radiation de ce Service à Présanse.

Résolution n° 7-B

Après étude du cas de :

SISTRA, Immeuble Farnham – Angles rue Clappier et Lebouchez – 98713 PAPEETE

et l'avis favorable émis par le Conseil d'Administration en avril 2022, l'Assemblée Générale ratifie la radiation de ce Service à Présanse.

Résolution n° 8

Après confirmation de la demande écrite d'affiliation formulée par :

SUD LOIRE SANTÉ AU TRAVAIL (42)

et l'avis favorable émis par le Conseil d'Administration le 21 avril 2022, l'Assemblée Générale ratifie l'adhésion de ce Service à Présanse.

Cette résolution, mise aux voix, recueille :

Voix pour :

Voix contre :

Abstentions :